

Chapitre 3

Le concept d'organisation spatiale

Le concept d'organisation spatiale, présenté sur le plan 3.1, permet de visualiser schématiquement la structure géographique de la MRC de La Mitis. Cette représentation de l'aménagement du territoire mitissien illustre, à la fois, le milieu naturel et l'organisation humaine et économique selon un horizon de planification allant au-delà des dix prochaines années. Ce concept met en relation les constituants majeurs du territoire régional.

3.1 Les régions géographiques

Les régions géographiques correspondent à des sous-ensembles topographiques et économiques évoquant des unités de paysage et des utilisations du sol dominantes.

3.1.1 Le littoral de villégiature

Cette unité de paysage correspond à la bande de terre longeant le Saint-Laurent et située en contrebas des premières terrasses. Son climat et sa végétation sont caractéristiques d'un bord de mer tempéré. Son utilisation du sol s'avère également axée sur la présence du fleuve : villégiature privée (chalets) ou commerciale (camping, gîtes, motels, restaurants), commerces à caractère touristique (restaurants, galeries d'art), résidences unifamiliales et activités de randonnées (sentiers pédestres, route verte). L'identification du littoral comme axe récréatif et culturel tend à se démarquer puisque le caractère maritime de cette sous-région est très recherché. En effet, l'achalandage touristique y est à la hausse et les terrains résidentiels possédant un accès direct ou visuel au fleuve sont fortement convoités. La MRC de La Mitis désire consolider la vocation récréative, touristique et de villégiature de ce corridor.

3.1.2 Les terrasses agricoles

En surplomb de l'étroite plaine littorale, en gradins par rapport au fleuve, se trouvent les terrasses agricoles. La culture du sol y est plus intense ; l'agriculture y est prospère. Le paysage se démarque par le découpage des terres perpendiculairement au fleuve et à l'occupation des chemins de rangs parallèle à ce dernier. Il s'agit également d'un milieu densément occupé : les villages et agglomérations urbaines les plus peuplés ponctuent cette péninsule. La MRC considère l'activité agricole comme étant un des éléments essentiels de l'économie de La Mitis. Par conséquent, elle désire protéger les secteurs dynamiques afin d'éviter de compromettre leur vocation première qu'est l'agriculture.

3.1.3 Le haut pays agroforestier

Plus loin à l'intérieur des terres, le relief devient plus vallonné. Ce paysage de collines entrecoupé de vallées est davantage hétérogène avec une mixité de terres agricoles à géométrie variable au travers d'une forêt beaucoup plus présente. L'agriculture demeure assez active sur les coteaux des rivières Mitis et Neigette alors qu'elle vit un déclin notable sur les plateaux. Cette désertion est observable par l'omniprésence de terres en friche et de bâtiments agricoles abandonnés. L'économie des villages des hautes terres repose davantage sur la récolte et la transformation du bois ainsi que sur les activités connexes à la forêt (chasse et pêche). La vitalité de ces communautés demeure précaire, considérant qu'elle est tributaire du niveau d'exploitation des ressources. La MRC de La Mitis souhaite contrer ce phénomène de dévitalisation par une diversification économique de cette sous-région.

3.1.4 Le massif forestier

Toujours plus en profondeur à l'intérieur du territoire, le relief s'accroît ; il s'agit de la chaîne des monts Notre-Dame. Cette superficie, essentiellement sous couvert forestier, couvre près de la moitié sud du territoire mitissien. Il est majoritairement sous gestion publique et demeure inhabité en permanence. Les activités s'y déroulant sont l'exploitation forestière, la villégiature saisonnière, la randonnée, la chasse et la pêche. L'activité forestière étant la base économique de la MRC, il apparaît primordial de gérer cette ressource avec parcimonie. Le conseil de la MRC juge que la forêt joue un rôle capital au sein de la collectivité mitissienne et entend favoriser le développement et la pérennité des activités liées à la forêt.

3.2 Les axes et équipements structurants

Les axes structurants correspondent à des corridors où l'on remarque des besoins intenses en communication et où on constate un nombre important de déplacements de biens et de personnes. Ces axes et équipements soulignent l'existence d'infrastructures de transport qui lient les pôles d'activités entre eux et avec l'extérieur de la MRC.

3.2.1 Les axes et équipements interrégionaux

Quatre axes et quatre équipements majeurs de transport sont identifiés au concept. Deux grands axes routiers sont existants : il s'agit du tronçon de la route 132 parallèle au fleuve ainsi que du tronçon de cette même route 132 perpendiculaire au premier tronçon. Ces voies sont utilisées à la fois pour transiter entre le Bas-Saint-Laurent et les portions nord et sud de la Gaspésie, ainsi que pour lier les secteurs littoraux et centraux du territoire de La Mitis. Un autre axe de premier niveau est quant à lui en émergence, soit celui du tracé de l'autoroute 20 en construction qui prendra la relève d'une grande proportion de transport lourd. Un quatrième axe est constitué du chemin de fer.

En plus de ces infrastructures linéaires, il est important de souligner l'existence de l'aéroport régional de Mont-Joli pour les liaisons aériennes ainsi que des quais de Sainte-Luce et de Sainte-Flavie pour les liaisons maritimes de faible flottaison. La jetée inachevée de l'Institut Maurice-Lamontagne peut également être considérée comme une infrastructure portuaire potentielle. La MRC veut renforcer et compléter cette armature de base du réseau de transport.

3.2.2 Les axes et équipements intermunicipaux

En complément des axes interrégionaux, se tisse un réseau d'axes de liaison entre les différentes localités de La Mitis. Ceux-ci ont comme rôle de permettre les déplacements entre les villages et de se connecter au réseau supérieur décrit précédemment. Ces axes structurants de deuxième niveau sont les routes 234, 298, le deuxième rang (de Saint-Anaclet à Mont-Joli), le chemin de Price, la route Massé et le chemin Kempt. La MRC souhaite le maintien en bon état de ces routes.

3.3 Les centres de services

Les centres de services sont des lieux où se concentre une diversité de services publics et privés pour le bénéfice d'une collectivité. Ces services s'exercent dans des domaines variés comme la santé, l'éducation, le commerce de détail, les services professionnels...etc. Une hiérarchie en deux niveaux est déterminée en fonction de la gradation des services offerts ainsi que du bassin de population à desservir.

3.3.1 Le centre de services régional

Les principales institutions publiques sur le territoire de la MRC de La Mitis s'organisent principalement autour de la ville de Mont-Joli. D'ailleurs, Mont-Joli forme, avec Saint-Joseph-de-Lepage, la plus importante agglomération urbaine du territoire. C'est également dans ce pôle de niveau supérieur que l'on retrouve la plupart des commerces et services de desserte supra-locale, voire régionale. La MRC favorise l'implantation des équipements, commerces et services de rayonnement régional dans ce secteur du territoire.

3.3.2 Les centres de services locaux

Dans la plupart des municipalités du territoire se trouve un noyau urbain. Les villages constituent des milieux de vie essentiels au développement de la collectivité. On retrouve, dans la majorité de ces noyaux, des commerces et des services de base destinés à répondre aux besoins quotidiens de la population. De manière à assurer l'autonomie et le développement des municipalités locales, le conseil de la MRC favorise l'implantation d'équipements, de commerces et de services de rayonnement local à l'intérieur de ces noyaux villageois.

3.4 Les axes et pôles d'activités

À l'instar des centres de services, les pôles d'activités sont des endroits où se concentrent plusieurs équipements ou établissements de même nature et qui démontrent un pouvoir d'attraction.

3.4.1 Les pôles industriels

La vocation industrielle du territoire se concentre dans les municipalités de Sainte-Luce (secteur de Luceville), Mont-Joli et Price. En étant les hôtes des principales entreprises manufacturières, ces trois municipalités constituent des pôles d'emplois auxquels gravitent des activités connexes constituant également des sources d'emplois. Elles bénéficient des équipements et des infrastructures nécessaires à la pratique et au développement des activités industrielles. Dans le but de consolider ces milieux, la MRC soutient l'implantation des industries à fort gabarit à l'intérieur de ces localités, soit dans les parcs industriels existants ainsi que dans ceux projetés à proximité des échangeurs autoroutiers de Sainte-Luce et de Mont-Joli (secteur de l'aéroport).

3.4.2 Les axes et pôles récréo-touristiques

Le territoire mitissien offre un potentiel récréatif diversifié. Le parc du Mont Comi avec sa station de ski, le secteur de l'Anse-aux-Coques à Sainte-Luce avec sa plage, l'embouchure de la rivière Mitis avec le parc et les Jardins de Métis, le noyau villageois de Sainte-Flavie situé sur la Route des Arts ainsi que la galerie d'art extérieure de Mont-Joli avec ses fresques constituent des sites moteurs de l'industrie touristique. Il en est de même pour la rivière Mitis fréquentée par les amateurs de pêche aux saumons et une partie du haut-pays, comprenant le mont Saint-Pierre près de La Rédemption, où convergent des randonneurs à pied, en motoneige et en quad. La MRC entend promouvoir le développement d'activités récréatives et touristiques dans ces secteurs, de manière à consolider ces axes et ces pôles.

3.5 Les aires d'influence

Les aires d'influence décrivent schématiquement les effets d'attraction des centres de services de niveau supérieur, que ceux-ci soient situés ou non sur le territoire de la MRC de La Mitis.

3.5.1 L'aire d'influence interne

La population de la MRC est attirée par plusieurs centres de services. À ce titre, l'agglomération de Mont-Joli exerce une attraction sur la majeure partie des mitissiens. En effet, les résidents de la MRC se dirigent fréquemment vers ce pôle pour se procurer

des biens et services de première ou de deuxième nécessité. Toutefois Mont-Joli subit, depuis un certain nombre d'années, une érosion de son pouvoir d'attraction au profit d'agglomérations urbaines voisines. La MRC de La Mitis est en faveur d'une revitalisation du centre-ville de Mont-Joli afin qu'il retrouve son rôle de pôle central de La Mitis.

3.5.2 Les aires d'influence externes

Malgré la proximité relative de Mont-Joli, les citoyens des municipalités situées à l'ouest du territoire sont grandement attirés par Rimouski. La capitale du Bas-Saint-Laurent exerce même une attirance sur l'ensemble des citoyens en ce qui concerne l'achat de biens spécialisés ou pour la pratique d'activités particulières. La population de l'est du territoire est, quant à elle, attirée par les services qu'offre la ville de Matane. Cette attraction est toutefois moins forte que celle exercée par Rimouski. Ce phénomène d'attraction vers Rimouski et Matane a un impact majeur sur le sentiment d'appartenance à La Mitis et sur le dynamisme économique de la MRC. C'est pour cette raison que les orientations d'aménagement véhiculées par le schéma d'aménagement tendent à raffermir les aires d'attraction des centres de services mitissiens.